

Prix de la construction de logements à Genève : hausse de 5,7 % en un an

L'augmentation des prix de la construction de logements à Genève reflète la reprise de l'activité de la branche entamée en 1999 et qui se poursuit. Cette hausse est mesurée par l'indice genevois des prix de la construction de logements (1^{er} avril 1988 = 100), calculé par l'OCSTAT. Après l'augmentation de 6,8 % enregistrée en avril 2000, l'indice genevois des prix de la construction de logements (1^{er} avril 1988 = 100) progresse de 5,7 % en 2001 par rapport à 2000. Son niveau se fixe à 113,2 points en avril 2001.

La hausse des prix s'explique par la consolidation de la demande et le raffermissement de l'activité de la construction. Par ailleurs, l'instauration de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), la hausse des prix des produits pétroliers ainsi que le relèvement du taux de TVA, bien que ce dernier soit minime, influent également sur l'évolution de l'indice.

Depuis sa création en 1988, soit en 13 ans, l'indice a augmenté de 13,2 %. En moyenne annuelle, sa progression se fixe à 0,96 %. Toutefois, cette évolution, relativement tenue dans l'ensemble, recouvre de fortes variations annuelles de sens opposé. Entre avril 1998 et avril 2001, l'indice a progressé de 18,4 %, tandis qu'il a reculé de 10,9 % entre avril 1995 et avril 1998.

Vue d'ensemble

En avril 2001, toutes les principales composantes de l'indice des prix de la construction de logements s'orientent à la hausse par rapport à avril 2000. L'augmentation annuelle de l'indice général de 5,7 % est largement déterminée par l'évolution des prix de la *construction du bâtiment* proprement dite, qui augmentent quasiment dans les mêmes proportions (+ 5,6 %). Les travaux préparatoires progressent de façon un peu plus marquée (+ 8,1 %), tandis que les prix des *aménagements extérieurs* enregistrent, pour la deuxième année consécutive, un renchérissement nettement supérieur (respectivement, + 14,2 % en 2001 et + 20,0 % en 2000). Les *honoraires des architectes et ingénieurs* augmentent de 4,5 % en une année. La hausse se chiffre à 4,7 % pour les architectes et à 3,7 % pour les ingénieurs civils. Rappelons qu'en avril 2000, les honoraires des ingénieurs civils s'inscrivaient en baisse de 2,6 % par rapport à l'année précédente. En avril 2001, les *frais secondaires* renchérissement dans une bien moindre mesure (+ 1,9 %) par rapport à 2000 (+ 8,2 %).

Pour en savoir plus

Les résultats et commentaires détaillés, accompagnés de graphiques et remarques méthodologiques, sont présentés dans la publication suivante : *Indice genevois des prix de la construction de logements (1^{er} avril 1988 = 100)*, OCSTAT, Tableaux de bord, juillet 2001 (10 pages, prix : 20 francs; abonnement pour : Marches des affaires *Construction, Services immobiliers*, et *Indice des prix de la construction de logements* : 50 francs).

24 juillet 2001 – n° 16